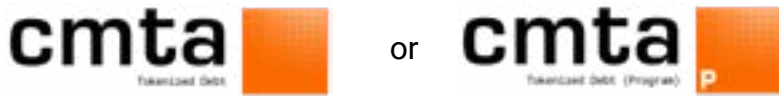


FORMULAIRE DE DEMANDE

cmta.

du droit d'utiliser une des Marques de Garantie:



Par la présente, le soussigné (le "**Requérant**") demande à se faire octroyer le droit d'utiliser une des marques **CMTA Tokenized Debt** ou **CMTA Tokenized Debt (Program)** (chacune une marque de garantie au sens de l'article 21 de la loi fédérale du 28 août 1992 sur la protection des marques et des indications de provenance) (les "**Marques de Garantie**"), conformément au Règlement de la Marque de Garantie de la Capital Markets and Technology Association (la "**CMTA**") du 19 juin 2025 et à ses éventuelles modifications (le "**Règlement de la Marque de Garantie de la CMTA**").

Section 1: Informations concernant le Requérant

Raison sociale:

Adresse postale:

No. d'identification (IDE):

Legal Entity Identifier:

Section 2: Marque de garantie demandée:

"CMTA Tokenized Debt" (pour une émission individuelle)

"CMTA Tokenized Debt (Program)" (pour un programme d'instruments multiples)

Section 3: Information sur l'Instrument/Programme

Nom de l'émetteur:

UID/LEI de l'émetteur:

Type d'instrument:

Echéance:

Nombre d'instruments:

ISIN ou similaire:

URL à la convention d'inscription:

Section 4: Information sur les choix technologiques

Registre distribué:

Ethereum

Tezos

Autre:

Smart contracts:

CMTAT (version standard)

CMTAT (version modifiée)

Autre smart contract:

CMTA Rule Engine

Autre Engine:

URL au smart contract:

FORMULAIRE DE DEMANDE

cmta.

CMTA Tokenized Debt

Nom (Personne physique):

Etude d'avocats /ou de notaires:

Section 6: Personne de contact

Prémon et nom:

Adresse email:

Adresse postale:

Indications légales: Par la signature de ce formulaire de demande, le Requérent confirme avoir lu et consentir à être lié par le Règlement de la Marque de Garantie de la CMTA, les Directives concernant l'utilisation de la Marque de Garantie, ainsi que la liste des émoluments et frais concernant l'usage de la Marque de Garantie (la "**Liste des Emoluments**"), tels que publiés sur le site internet de la CMTA à l'adresse <https://www.cmta.ch/certification/cmta-tokenized-debt> (collectivement les "**Conditions d'Utilisation**"). **Le Requérent confirme en particulier avoir pris note et consentir aux dispositions des article 11 (Limitation de responsabilité et indemnisation), article 12 (Modifications de ce Règlement et des autres Conditions d'Utilisation) et article 13 (Droit applicable et for) du Règlement de la Marque de Garantie de la CMTA et aux limitations de responsabilité et aux obligations d'indemnisation mentionnées à la page suivante de ce formulaire. Le Requérent s'engage à payer l'émolument dû pour le traitement de ce formulaire de demande ainsi que les émoluments dus pour le droit d'utiliser la Marque de Garantie, tels que prévus par la Liste des Emoluments.**

Le Requérent consent en outre à ce que la CMTA traite les données figurant dans ce formulaire de demande, y compris les données personnelles concernant la personne de contact du Requérent, ainsi que l'Expert Juridique et le Prestataire de Services mandatés par le Requérent. Le Requérent confirme que les données fournies sont exactes, que les personnes auxquelles ces dernières se rapportent ont été dûment informées du fait que la CMTA est en droit de traiter les données qui les concernent et consentent à ce traitement. Le Requérent prend note du fait que le traitement des données par la CMTA peut impliquer la communication à des tiers du fait que le Requérent a été autorisé à utiliser la Marque de Garantie pour le nombre de titres de participation mentionné dans ce formulaire de demande, la date d'expiration de cette autorisation, ainsi que la publication de ces informations sur le site internet de la CMTA, et consent à de tels traitements.

Signature:

Lieu:

Nom:

Date:

Signature:

Lieu:

Nom:

Date:

Limitations de responsabilité et indemnisation

Les règles applicables aux droits-valeurs inscrits ont été adoptées en 2020 et sont entrées en vigueur en 2021. Il n'existe actuellement pas de décision judiciaire ou d'autres communications officielles quant à la façon dont ces règles doivent être mises en œuvre ou interprétées. Il n'est pas garanti que les tribunaux reconnaîtront la validité ou la régularité en tant que droits-valeurs inscrits des instruments pour lesquels le droit d'utiliser la Marque de Garantie a été octroyé. Il n'est pas non plus garanti que le CMTAT, ou toute autre version du code informatique pertinent approuvé par la CMTA, est exempt d'erreurs de codage, de vulnérabilités, ou est apte à créer des droits-valeurs inscrits conformément au Standard pour la tokenisation d'instruments de dette par la technologie des registres distribués ou de toute autre manière. Le CMTAT est publié sous "Mozilla Public License 2.0". Selon les termes de cette licence, le code informatique du CMTAT est fourni "en l'état", sans garantie de quelque nature que ce soit que le code est exempt de défaut, est commercialisable, propre à un but quelconque ou libre de droits de tiers. Le risque lié à la qualité et à la performance du CMTAT, ou de toute variation du code informatique pertinent approuvé par la CMTA, appartient au Requérant.

En aucun cas et quelle que soit la cause juridique invoquée, que ce soit sur une base contractuelle, extracontractuelle ou de toute autre manière, la CMTA, les Experts Juridiques, les Prestataires de Services qui ont fourni un avis ou une confirmation en vue de l'octroi du droit d'utiliser la Marque de Garantie, ainsi que leurs membres, organes, employés, fournisseurs ou entités apparentées ne peuvent être tenus pour responsables envers le Requérant ou un tiers de circonstances qui se rapportent aux Conditions d'Utilisation ou d'une autre manière à l'usage de la Marque de Garantie ou du CMTAT. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, nul ne peut fonder de prétentions sur l'usage de la Marque de Garantie ou du CMTAT par quiconque, même si cet usage a été autorisé par la CMTA.

Le Requérant s'engage à indemniser et à relever la CMTA, ses membres, organes, employés, fournisseurs et entités apparentées de toutes pertes, prétentions, demandes ou dommages (que ces derniers soient directs, indirects, spécifiques, incidents ou dérivés), actions, responsabilités, coûts et frais, y compris de frais de justice et de frais raisonnables d'avocats, que l'une ou l'autre de ces personnes pourrait subir ou supporter du fait de l'usage par le Requérant ou par un tiers de la Marque de Garantie ou du CMTAT ou d'un autre smart contract pour des titres de participation du Requérant, que cet usage soit ou non conforme aux Conditions d'Utilisation.

**Capital Markets and Technology
Association**

cmta.ch

Route de Chêne 30
1208 Geneva

admin@cmta.ch